



SNUDI FO 34
Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Maison des syndicats

474 Allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier

snudi.fo34@gmail.com

Tel 06 64 62 70 20/06 78 22 94 53 /06 11 02 42 44

site national :<https://fo-snudi.fr/>

site départemental <http://snudifo34.fr/>

Facebook : SNUDI FO 34

X : @SnudiFo34

Instagram : @snudifo34

NON à la fusion du remplacement dans l'Hérault!

Le SNUDI FO 34 refuse la fusion des différents corps de remplaçants en un vivier unique.

Cette mutualisation ne peut que dégrader considérablement les conditions de travail de tous les personnels : enseignants remplaçants, adjoints ou directeurs et personnels administratifs ainsi que les conditions d'apprentissage des élèves.

La suppression des spécificités comme celle des ZIL REP+ fait peser de lourdes menaces sur la formation des enseignants REP + et sur les 18 demi-journées de décharge d'enseignement pourtant inscrite dans les textes; ou encore la spécificité des TR direction qui assuraient aux collègues directeurs de 2 à 3 classes de bénéficier de leurs 12 jours de décharge et des 6 jours pour les chargés d'école.

Cette décision c'est aussi nier le choix des enseignants qui ont effectué, pendant de nombreuses années, des vœux spécifiques lors du mouvement pour obtenir ces postes répondant à leurs propres contraintes personnelles et notamment géographiques.

Les engagements oraux de l'administration indiquant le respect de la prise en compte du terrain sont en contradiction avec la création de ce vivier unique et n'offre aucune garantie qu'ils seront tenus.

De plus la DSDEN annonce qu'il n'y aura aucune attribution de mesure de carte scolaire pour les remplaçants qui voudraient participer au mouvement suite à cette décision.

Par ailleurs cette fusion entraînerait une baisse importante de la rémunération des ZIL et des Brigades REP+. Si la situation du remplacement est dégradée au point que des centaines de journées d'absences ne sont pas remplacées, ce n'est pas lié à l'existence de différents types de remplaçants mais au manque criant d'enseignants remplaçants.

Partout en France, la fusion des remplaçants n'a pas résolu le problème du non-remplacement. Au contraire, depuis la mise en place du décret du 9 mai 2017, le taux du non-remplacement a explosé avec une augmentation de 49% selon le rapport du Sénat de juin 2025.

Cette fusion BD/ZIL ne répond donc qu'à une volonté de faire des économies de postes d'enseignants au détriment des remplaçants déjà en poste, qui sacrifie les conditions de travail à une « gestion rationalisée ». Elle sera aussi à terme un outil supplémentaire de précarisation du métier enseignant, en dissuadant les titulaires de postuler sur ce type de poste, permettant ainsi un recours accru aux contractuels.

Nous exigeons :

- Le maintien de la distinction effective des différents types de remplaçants ZIL, Brigade, ZIL REP+, Brigade formation, de leurs missions respectives, de leurs zones d'intervention ainsi que le retour d'une spécificité déjà supprimée, la Brigade ASH**
- le maintien d'une gestion au niveau des circonscriptions, au plus proche des équipes et des réalités des écoles**
- aucune perte de rémunération pour les remplaçants**
- l'abandon des suppressions de postes annoncées par le gouvernement Macron Lecornu Geffray et la création des postes nécessaires, en particulier des postes de titulaires remplaçants**

Le SNUDI FO 34 appelle à signer massivement la pétition afin de construire le rapport de force nécessaire pour satisfaire ces revendications.

